**Règlement de la Coupe fribourgeoise**

**Article 1 - Participation**

La Coupe de l’Association fribourgeoise de Unihockey (AFUH) pourra être attribuée à une équipe d’hommes, dames ou Juniors jouant en championnat officiel (Championnat Swissunihockey ou AFUH).

**Article 2 - Mode**

Les jeux seront répartis selon le système de la Coupe. Le programme des tours qualificatifs sera effectué selon les inscriptions et donnera la forme des groupes des équipes qualifiées pour le tournoi final ou d’une non organisation définie par l’AFUH.

**Article 3 - Taxe de participation au tournoi**

Parchaque équipe Petit Terrain annoncée : CHF 70.-

Parchaque équipe Grand Terrain annoncée : CHF 90.-

L’annonce de la participation ne sera valable que si la taxe y relative est comptabilisée sur le compte de l’AFUH, au plus tard dans les 30 jours suivant la réception de la facture.

**Article 4 - Contingent des arbitres**

Par équipe annoncée Petit Terrain, un arbitre devra être mis à disposition (hormis pour les catégories juniors).

Par équipe Grand Terrain, 2 arbitres devront être mis à disposition (y compris les catégories juniors).

Dans des cas exceptionnels, l’AFUH pourra aussi reconnaître des arbitres n’étant plus détenteurs de la licence.

**Article 5 - Répartition**

Pour toutes les catégories :

Les équipes seront tirées au sort pour la répartition des groupes.

L’AFUH sera responsable de la répartition des équipes, ses décisions sont irrévocables.

**Article 6 - Avantage du terrain**

Les équipes les plus inférieures au sein du classement, bénéficieront de l’avantage du terrain. Dans le cas où les deux équipes jouent dans la même ligue, ce sera alors l’ordre du tirage au sort qui fera foi.

**Article 7 - Règles du jeu**

Les délais fixés par le règlement de l’AFUH devront être respectés. En accord avec l’équipe invitée, une date de jeu devra être recherchée. **Dix jours au plus tard avant le jeu, sa date sera alors communiquée par écrit à l’équipe invitée, à l’arbitre ainsi qu’à l’AFUH**. En cas de non respect des conditions, l’équipe invitante sera éliminée.

**Article 8 - Documents du match**

Une feuille de match devra être envoyée dans les **10** jours par e-mail ou courrier postal à l’AFUH. Sans cela, l’équipe recevant sera éliminée.

**Article 9 - Règlement de participation aux matchs**

Chaque joueur doit être en possession d’une licence Swissunihockey ou AFUH. Il ne pourra être affecté qu’à une seule équipe du premier au dernier jour du championnat de la Coupe Fribourgeoise de Unihockey. En cas de non-respect à cet article du règlement, l’équipe sera immédiatement exclu du tournoi de la Coupe Fribourgeoise d’Unihockey. Les joueurs dont l’identité ne pourra être constatée au moyen de leur licence devront en justifier au moyen d’un document d’identité officiel.

**Les licences seront à reporter sur la feuille de match idem aux divers championnats officiels.**

**Article 10 - Durée du jeu**

La durée du jeu de tous les matchs qualificatifs jusqu’à celle du tournoi final comprendra 3\* 20 minutes (trois tiers temps de 20 minutes chacune).

Pour les journées finales, les temps de jeux ci-dessous feront foi :

GT 3\*20 minutes non effectif

PT 2\*20 minutes non effectif

Juniors A, B, C 2\*15 minutes non effectif

Juniors D, Moskito 2\*15 minutes 2x (10x1.5 minutes)

Pour des raisons d’organisation, le temps pourra éventuellement être réduit.

**Article 11 - Règles du jeu**

Les matchs se joueront selon les règles officielles Swissunihockey. En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, le résultat du match sera décidé par une séance de tirs au but. Les équipes exécutent chacune cinq tirs au but. S’il y a toujours égalité après cette série, les cinq mêmes joueurs exécutent chacun en alternance un tir au but, jusqu’à ce qu’un résultat définitif soit acquis.

**Article 12 - Arbitres**

Les arbitres doivent se conformer à leur convocation. En cas d’empêchement, il leur est possible de trouver un remplaçant. L’absence d’un arbitre sera sanctionnée d’une amende d’un montant de CHF 100.- par match.

**Article 13 - Honoraires des arbitres**

Lors des jeux éliminatoires, l’arbitre aura droit à une indemnité **de 35 francs, par équipe**. Lors du tournoi final de l’Association fribourgeoise de Unihockey prendra ces honoraires à sa charge. Les frais de déplacement ne seront pas remboursés.

**Article 14- Divers**

Le texte en langue allemande fait foi en qualité de texte original. En ce qui concerne des cas non prévus dans le règlement, l’AFUH décidera de la marche à suivre sur la base des règlements de Swissunihockey.

Ecuvillens, le 2 september 2015 (Version française traduite le 15 mai 1995, sur la base du texte de la version allemande et corrigée pour adaptation par Manuela Brügger).